



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E163423

VALABLE JUSQU'AU 07/11/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/11/2009

Forme juridique : SARLU

Capital : 90 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VERSAILLES 518461983

Siret : 518 461 983 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2118400-1

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F05896A1244000/001 503526/11

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F05896A1244000/001 503526/11

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2023

Raison sociale : 78 BATIPRO

26 B CHE DU ROUILLARD  
78480 VERNEUIL SUR SEINE

Téléphone : 06 34 13 43 04

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@78batipro.fr

Responsabilité légale :

GERBET MARC GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Charpentier, Maçon, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	08/11/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.